



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 089-200067114-20260518-2026_DRJH_016-AR



ARRETE N°2026-DRJH-016

--

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR CHRISTIAN BRUNEAUD

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois ;

Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°CC-2026-003 en date du 22.04.2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant que Monsieur Christian BRUNEAUD a été élu 2^{ème} Vice-Président.

Considérant que le Président de la Communauté de l'Auxerrois peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature à ses vice-présidents ;

ARRÊTE

Article 1 – Monsieur Christian BRUNEAUD est nommé 2^{ème} Vice-Président chargé des finances et de la prospective, de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT).

Article 2 : Monsieur Mathieu DEBAIN, Président de la Communauté de l'Auxerrois donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature pour :

- gérer les revenus, surveiller les établissements communautaires et la comptabilité communautaire,
- préparer et proposer le budget,
- ordonnancer les dépenses,
- certifier la conformité et l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- signer les conventions d'objectifs votées par le conseil communautaire ;
- demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil communautaire, l'attribution de subventions,
- réaliser les lignes de trésorerie pour un montant maximum fixé par le conseil communautaire,
- signer les attestations sur l'honneur des certificats d'énergie,
- signer les contrats de vente des certificats d'économies d'énergies.



communauté de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 089-200067114-20260518-2026_DRJH_016-AR



Cette délégation est donnée aux élus dans l'ordre suivant :

1. Christian BRUNEAUD, Vice-Président chargé des finances et de la prospective, de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)
2. Arminda GUIBLAIN, Vice-Présidente chargée de la Santé, du Numérique et de la Communication.

Article 3 : Monsieur Mathieu DEBAIN, Président de la Communauté de l'Auxerrois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette délégation est donnée aux élus dans l'ordre suivant :

1. Monsieur Christian BRUNEAUD, Vice-Président chargé des finances et de la prospective, de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)
3. Madame Arminda GUIBLAIN, Vice-Présidente chargée de la Santé, du Numérique et de la Communication.

Article 4 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur Christian BRUNEAUD
- Madame Arminda GUIBLAIN,
- La Direction des finances et éco-responsabilité,
- La Direction de l'ingénierie, évaluation des politiques publiques et relation citoyenne,
- La Trésorerie.

le 13 mai 2026



Le Président,


Mathieu DEBAIN